



**UNION DES SYNDICATS D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES**

Service technique

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION
DU BASSIN VERSANT DE L'OISE AMONT**

Restauration de la continuité écologique sur le ru du Lerzy à La Capelle

Tranche 1

Compte-rendu de la réunion de chantier n°1 9 Décembre 2014

• Lieu :	Sur le chantier – rue du moulin à 14h30
-----------------	---

• Maître d'ouvrage : Syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Oise amont (SIABOA)	• Maître d'œuvre : Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques (mise à disposition du Syndicat)	• Entreprise : Mascitti Nino SA
--	---	---

• Nom, Prénom :	• Organisme :	Présent	Absent	Excusé
PREDHOMME Raymond	Président du syndicat (SIABOA)	✓		
BAILLEUL Bernard	Vice Président du syndicat (SIABOA)	✓		
MERESSE Guy	Maire de La Capelle			✓
PRUSSE Marie Madeleine	Déléguée syndicat – commune de La Capelle	✓		
JANEAU Luc	Délégué syndicat – commune de Monceau/Oise			✓
TIMMERMANS Bob	Propriétaire riverain	✓		
FAUVEL Maxime	Union des syndicats d'aménagement	✓		
DUDIN José	Technicien SIABOA			✓
STEPHAN Grégory	Communauté de communes de la Thiérache du Centre (CCTC)			✓
MASCITTI Dominique	Entreprise Mascitti	✓		
MENVIELLE Erwan	Agence de l'Eau Seine-Normandie			✓
HOUDAYER Olivier	Entente Oise-Aisne			✓

Les travaux de restauration de la continuité écologique sur le ru du Lerzy à La Capelle – tranches 1 et 2 – ont été confiés, après appel d'offres, à l'entreprise Mascitti Nino SA – (siège : Villers Cotterêts / 02.)

● SITUATION ACTUELLE :

- Le pont sur le ru de Lerzy sur la commune de la Capelle est composé de deux busages qui sont calés beaucoup plus haut que le lit naturel du ru. Cet ouvrage génère une chute d'eau d'environ 0,80 m et une importante fosse de dissipation en aval direct et des érosions de berges conséquentes.
- Il crée un réel obstacle au libre écoulement des eaux et à la migration piscicole, ainsi qu'un blocage des sédiments en amont.
- En aval, le manque d'apport de sédiments occasionne une incision du lit sur près d'une centaine de mètres. Cette érosion verticale génère d'importantes hauteurs de berges, déstabilisant la végétation rivulaire, et l'absence de substrat graveleux conduit à l'apparition d'affleurements marneux peu favorables à la faune aquatique.



Double Busage et fosse de dissipation



Incision du lit en aval avec affleurements marneux

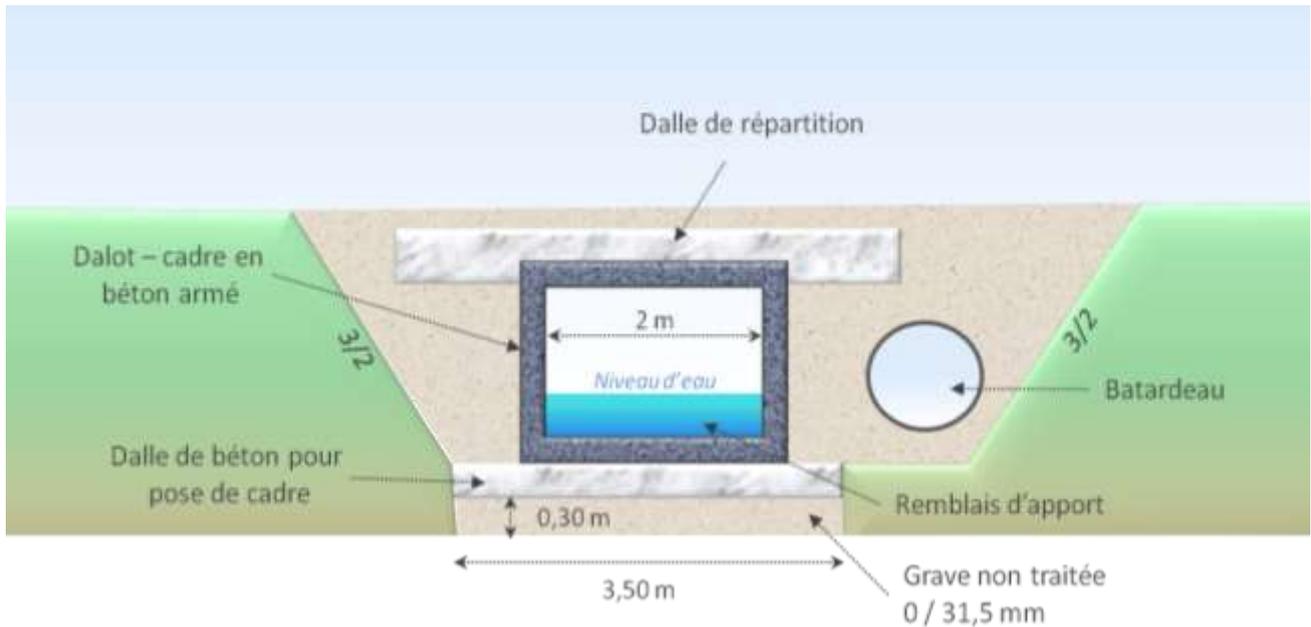
● DÉTAIL DES TRAVAUX :

- Le pont à double buses sera entièrement démoli et évacué. Il sera remplacé par un pont-dalot en béton armé (L : 6 m, l : 2 m, h : 1,50 m) qui sera ancré dans le lit du ru de Lerzy afin de ne générer aucun obstacle aux écoulements, au transit des sédiments et à la migration piscicole. La cote amont du radier du dalot devra être à **-55 cm** par rapport à la cote du lit actuel. La pente d'équilibre est établie à **1,48%**
- Une dérivation/ batardeau (tuyau Ø 800 mm) provisoire en amont du site sera nécessaire tout au long des travaux. Si elles sont en bon état les buses retirées pourront être utilisées

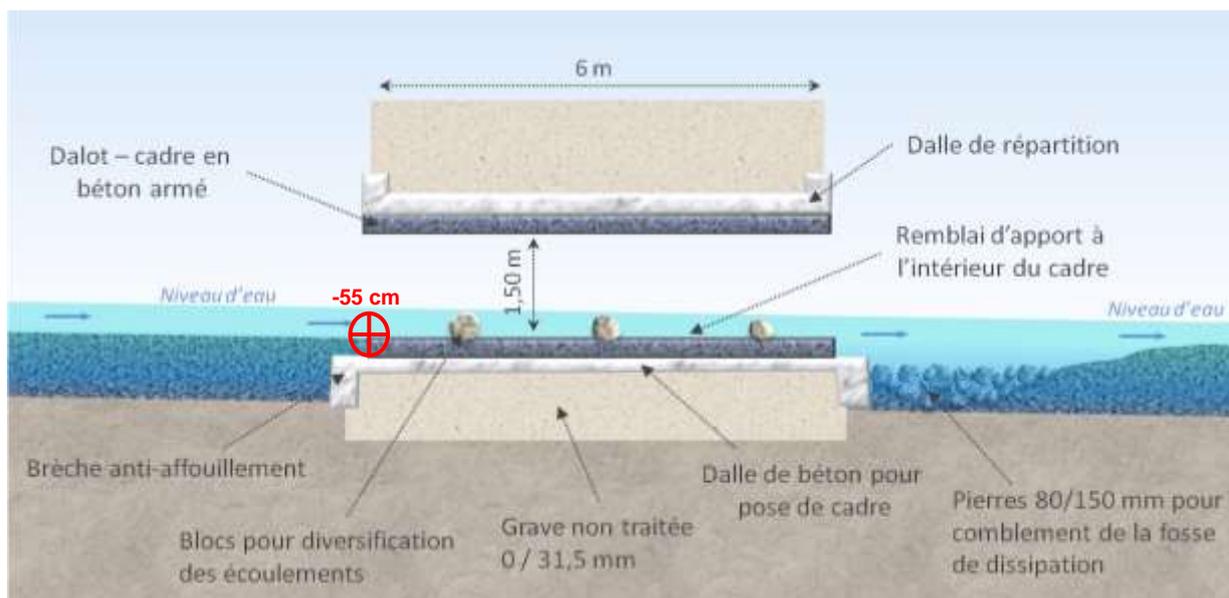


- Deux dalles bétons (épaisseur 20 cm) permettront de consolider et d'équilibrer l'ouvrage. De la grave non traitée sera disposée tout autour du dalot afin de le stabiliser et de le raccorder aux berges. Ces dernières seront talutées en pente de 2/3.
- Des granulats seront disposés sur le socle béton du dalot afin de recréer un substrat naturel et attractif pour la faune aquatique.

- Des enrochements en amont et en aval direct de l'ouvrage seront disposés afin de consolider le bas de berges et les points d'ancrage du dalot.
- La fosse de dissipation sera partiellement comblée avec des pierres (80 / 150 mm) et des blocs seront disposés à l'intérieur du dalot afin de diversifier les écoulements.



[Coupe transversale de l'ouvrage](#)



[Coupe longitudinale de l'ouvrage](#)

- Enfin la berge érodée en rive droite sera reconstituée en génie végétal.
- **REMARQUES, OBSERVATIONS :**
 - Cette année, seuls les travaux de calage du dalot et le rétablissement de la continuité décrits ci-dessus seront effectués. Cela permettra au cours d'eau de se rééquilibrer naturellement pendant l'hiver (période de transport sédimentaire plus importante). Ainsi au printemps les ajustements en recharge granulométrique, stabilisation du profil en long (micro seuil) et écrêtage de berge pourront être réalisés.
 - L'accès sera condamné pendant toute la durée des travaux (prévisionnel : 15 jours). L'entreprise fermera avec un merlon provisoire et des barrières de type HERAS.

Afin de garantir un accès à M.TIMMERMAS à sa propriété, une ouverture et une stabilisation en grave ont été effectuées sur une parcelle donnant accès au chemin de la sablière.

- Les DICT ont mis en évidence la présence de deux réseaux (1 eau pluviale et 1 eau usée). Le rejet de la station d'épuration se trouvant juste à l'amont sera donc capté provisoirement et rejeté à l'aval. L'autre réseau n'est pas impacté par les travaux
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux de restauration, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :
 - M. MASCITTI Dominique – entreprise Mascitti Nino SA 06.12.43.28.43
 - M. FAUVEL Maxime – Union des syndicats 03.23.20.36.74
 - M. DUDIN José – Syndicat de l'Oise amont 03.23.97.90.24

- LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION :

Le **jeudi 18 décembre à 10h00** sur le site des travaux (rue du moulin)

Le service technique,